

Conseil Municipal

Amélioration du travail du Conseil et de l'équipe municipale.

CR décisions 15 janvier 2007 + réunion technique du 14 janvier 2007.

Présents le 15 : tous sauf P Mazurier, F Damas, D Moreau, J Loverso

Présents le 14 : JP Thareau, A Garnier, P Canciani, Equipe entretien, H

Trapet

Objet : Le 15, cette réunion vise à être plus efficace en se centrant sur les priorités, mieux travailler en commission, gagner du temps en Conseil, réduire des tensions, préciser des rôles et délégations.

Le 14, cette réunion à les mêmes objectifs avec l'Equipe Entretien. Un compte rendu séparé est fait pour cette équipe pour ce qui la concerne. Des extraits de décisions prises lors de cette réunion sont intégrés pour information des conseillers et du secrétariat.

Les conclusions générales

L'équipe municipale a beaucoup travaillé et avancé sur beaucoup de sujets avec un certain nombre de réalisations concrètes appréciables en neuf mois. Le Maire félicite toute l'équipe de son engagement. Mais il est possible d'être efficace tout en travaillant de manière plus agréable pour chacun. Les décisions suivantes résultent pour la plupart du débat lors des deux réunions du 14 et 15 janvier. Certaines sont des propositions de l'équipe de direction Municipale (Maire et adjoints).

Les conseils

- Les ordres du jour sont proposés par le maire, les adjoints ou les commissions, ou par les nécessités administratives ou réglementaires.
- Dans le point divers les commissions qui n'ont pas pris la parole sur un sujet donnent rapidement en fin de conseil l'avancement de leurs travaux.
- Le placement autour de la table du conseil sera modifié: le maire au centre, rotation des conseillers avec placement (un carton fait par Sandrine).
- Les dispersions de propos et les apartés font perdre du temps. Il est impératif de rester dans le sujet. Il n'est pas question d'interdire la parole, mais d'éviter les conseils qui se terminent trop tard et perdent en efficacité. Le rôle du maire est de faire respecter cette règle d'animation de la réunion.

Les commissions

- Les commissions ont un rôle d'étude et préparation des dossiers. Les conclusions sont proposées au conseil qui prend la décision. La présentation du dossier est faite par écrit lors de la mise à l'ordre du

jour. La présentation orale est faite par un membre de la commission ou son responsable selon leur choix.

- Les commissions font des comptes rendus de réunion de travail diffusés à tout le Conseil pour information générale.
- Le plan de travail de l'équipe est chargé. De plus le choix de délégation et de débat démocratique fait par le Maire auprès des adjoints et des commissions provoque une charge de travail importante des conseillers et un grand nombre de réunions. Compatibilité avec l'emploi du temps des conseillers en activité? Dans ce cas participer à moins de commissions.
- Un regroupement par grands thèmes des commissions sera fait par cohérence de sujet, pour avoir un groupe de travail plus large et une meilleure participation aux travaux (absences en commissions).
- Les dossiers sur un projet ne doivent pas être conservés par une personne, mais affecté à une équipe, avec un responsable du dossier. L'équipe municipale, les adjoints ou le Maire sont là pour faire avancer les dossiers exigeant du temps ou de la disponibilité, si ceux-ci sont bloqués.

Secrétariat de Mairie et Equipe technique

- Un secrétariat est assuré pour les commissions par Sandrine, au même titre que pour le Maire et les adjoints.
- Pour l'Equipe Technique, la Commission urbanisme à un Groupe Travaux avec A Garnier et P Canciani chargés du suivi de l'exécution des travaux pris en charge par l'équipe entretien. AG et PC ont capacités de décisions sur des budgets inférieurs à 4000 € avec un échange avec le Maire, ceci dans le cadre du budget général de fonctionnement voté par le conseil.
- L'Equipe Technique à une autonomie de commande sur les fournitures courantes ou urgentes, en établissant un bon de commande transmis au Groupe Travaux AG ou PC et au secrétariat de Mairie, de manière à informer préalablement à l'engagement des dépenses.
- Les travaux spécifiques, objets de subventions, sont identifiés et leur budget vu en conseil.
- Il est demandé aux conseillers prenant des initiatives vis-à-vis de l'équipe entretien ou vis-à-vis d'un dossier de travaux de se rapprocher de AG ou PC pour éviter les confusions qui se sont produites.
- Les commissions peuvent proposer des travaux : sécurité, fleurissement, cimetière ...qui peuvent rentrer dans le budget fonctionnement et sont faits par l'équipe municipale. Ces demandes transitent obligatoirement par le Groupe Travaux. Les propositions faisant l'objet de subventions transitent via le conseil et l'équipe de direction de la Mairie (Maire, Adjoints, secrétariat).
- Le groupe de travail Travaux de la commission Urbanisme réagit dans un délai raisonnable pour ne pas ralentir et complexifier le processus de décision, dans la limite de délégation financière qui lui est impartie et pour des travaux urgents.

Equipe de Direction de la Mairie

- L'équipe de direction de la Mairie est composée du Maire et des adjoints qui ont tous reçus des délégations du Conseil. Ces délégations leur permettent de prendre des décisions sans consulter le conseil, mais celui-ci en est informé (objet et montant).
- Une amélioration du travail de l'équipe de direction doit être faite par un meilleur contact entre tous les adjoints et le Maire.

Autres

- Le Conseil est fait pour exprimer des opinions personnelles et différentes sur un sujet. Une prise de position contre un sujet doit être acceptée sans passion dans une commission ou au conseil. On respecte l'autre et son temps de parole, sans l'interrompre.
- Une décision prise à la majorité est définitive, sauf nouvel avis de la majorité du conseil. Tout conseiller est tenu à accepter la décision majoritaire.
- A l'extérieur un conseiller représente l'ensemble du conseil et non son opinion personnelle.
- Frédéric Damas, absent des commissions est remplacé.
- Un repas des conseillers sera organisé dans le mois par HT.
- Des pots seront organisés lors des conseils ou de commissions.
- L'indemnité du Maire sera complète en 2007. Pour 2006 HT fait comme prévu un don au CCAS, conditionné par la mise en œuvre d'actions sociales par celui-ci.

Ce document est interne au Conseil et au Secrétariat de Mairie.